

Procès-Verbal
de la réunion de Conseil Municipal
du vendredi dix avril 2026
à la Mairie Provisoire-Chemin des Falaises
Hameau de Conteville
PALUEL

Date de la Convocation	03 avril 2026
Nombre de Conseillers en Exercice	11
Nombre de Conseillers Présents	09
Nombre de Conseillers représentés	02
Nombre de Conseillers Votants	11

L'an deux mil vingt-six, le dix avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de PALUEL légalement convoqué, s'est réuni à la mairie provisoire – Chemin des Falaises – Hameau de Conteville à PALUEL, sous la Présidence de M. Didier GASTON, Maire.

Sont présents :

Monsieur Didier GASTON, Maire, monsieur Hubert LEFEBVRE, Adjoint, madame Catherine GASTON, Adjointe monsieur Stéphane BOITTIN, Adjoint, monsieur Serge WORMSER, Conseiller municipal, madame Denise NOËL, Conseillère municipale, monsieur Thierry PHILIPPE, Conseiller municipal, madame Andréa FOLLERT, Conseillère municipale, madame Émilie LE GAD, Conseillère municipale.

Sont absents excusés :

Mme Catherine CAPLAIN, Conseillère municipale qui a donné son pouvoir à M. Hubert LEFEBVRE, M. Michaël DUPRÉ, Conseiller municipal qui a donné son pouvoir à M. Thierry PHILIPPE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Serge WORMSER

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

1- Décisions prises par le Maire depuis le 09 mars 2026 dans le cadre de sa délégation

REPRESENTATION DES ELUS

- 1- Délibération portant sur la désignation d'un correspondant défense
- 2- Délibération portant sur la désignation d'un membre à la commission de la liste électorale
- 3- Délibération portant sur la désignation d'un représentant à l'ADAS
- 4- Délibération portant sur l'élection des membres siégeant au SIVOS
- 5- Délibération portant sur la désignation des membres siégeant à la CLIN
- 6- Délibération portant sur la proposition de la désignation de commissaires pour la commission des impôts directs
- 7- Délibération portant sur la désignation des membres siégeant aux différentes commissions communales

FINANCES

- 1- Délibération portant sur le soutien à la compagnie « La Muée » pour l'organisation du festival de théâtre amateur OSER
- 2- Délibération portant sur la tarification de l'occupation du domaine public
- 3- Information aux élus sur les frais d'honoraires à régler dans le cadre d'une expertise

INFORMATIONS DIVERSES-QUESTIONS DIVERSES

I) DÉCISIONS

1- Décisions prises par le Maire depuis le 09 mars 2026 dans le cadre de sa délégation

Décision n° 09_03_2026_06 : Réhabilitation thermique - Extension de la mairie – prolongation du délai de chantier d'un mois – Société CICLOP – coût de la mission : 2 844 € TTC.

Décision n° 09_03_2026_07 : Réfection des appartements « les Campanules » et « l'ourson » aux Carroz d'Arraches – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration des pièces contractuelles du marché de Maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises - Société CICLOP – Coût de la mission : 7 680 € TTC.

Décision n° 11_03_2026_08 : Réhabilitation des locaux associatifs en maison d'assistantes maternelles et espaces partagés – Recherche structurelle complémentaire – RINCENT NORMANDIE – Coût de la mission : 1 920 € TTC.

Décision n° 12_03_2026_09 : Programmation au clos des fées – Manoir de Conteville (hébergement des artistes du concert du 18 avril 2026 et du festival le Grand Marnage du 13 au 16 août 2026) – Coût des locations : 354,29 € TTC + 760,06 € TTC - Association Tropacool (réalisation d'un parcours sonore documentaire pour les jardins du clos des fées) – Coût de la prestation : 4 320 € TTC - Magam (impression brochure pour exposition de Anne Sophie Menet) – Coût de la prestation : 274,25 € TTC - ELS événement (prestation technique du bal du 11 juillet) – Coût de la prestation : 3 336 € TTC - Virginie Langlais (conception graphique du festival Oser) – Coût de la prestation : 400 € TTC - Apisphaera (fournitures, installation et maintenance de deux ruches peuplées de deux colonies d'abeilles locales) – Coût de la prestation : 1 221,80 € TTC (installation + fournitures) + 2 196 € TTC (maintenance) - Stéphane Canville (conception du visuel du festival Oser) – Coût de la prestation : 350 € TTC - Keren production (projection du documentaire Ma Langue Natale le 30 mai) – Coût de la prestation : 165 € TTC - Association Galaor (concert et bal normand du 13 juin) – Coût de la prestation : 5 000 € TTC.

Décision n° 12_03_2026_10 : Programmation au clos des fées – Magam (impression programme trimestriel) – Coût de la prestation : 1 068 € TTC – Lorna Mc Callum (réalisation livret d'activité 2025) – Coût de la prestation : 660 € TTC – Association les rustines de l'ange (spectacle du 16 juillet) – Coût du spectacle : 3 987,90 € TTC – Compagnie des Frères Georges (spectacle les 14, 15 et 16 août dans le cadre du Grand Marnage) – Coût des spectacles : 2 890 € TTC.

Décision n° 23_03_2026_11 : Réhabilitation des locaux associatifs en maison d'assistantes maternelles et espaces partagés – Mission études géotechniques – Fondouest – Coût de la mission : 12 156 € TTC.

Décision n° 26_03_2026_12 : Réhabilitation thermique et Extension de la mairie – Avenant n° 01 – Test d'étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment – Batiperform – Coût de la mission : 540 € TTC.

Décision n° 27_03_2026_13 : Remplacement du mobilier dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la mairie – Société Archétype – Coût du mobilier : 106 899,59 € TTC.

Décision n° 30_03_2026_14 : Réhabilitation de l'ancienne Auberge du Pont Rouge – Mission de géomètre – GE360 - Coût des travaux : 2 016 € TTC.

Décision n° 30_03_2026_15 : Renouvellement du contrat de service Carte Updėjeuner attribuée aux agents pour le repas de la pause méridienne – Updėjeuner.

Décision n° 02_04_2026_01 : Création de terrasses pour les deux logements de l'ancien presbytère et réfection d'un mur de séparation du cimetière – Entreprise la Grainvillaise – Coût des travaux : 49 906,16 € TTC.

Décision n° 02_04_2026_02 : Pose de mobiliers au stade de football, dans les jardins du clos des fées et au jardin public – Entreprise Vallois – Coût des travaux : 85 617,99 € TTC.

Décision n° 02_04_2026_03 : Achat d'un réfrigérateur pour les ateliers d'artistes au clos des fées - Coût du produit : 699,99 € TTC.

Décision n° 03_04_2026_04 : Réhabilitation de l'ancienne Auberge du Pont Rouge – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études, la consultation des entreprises, le suivi des travaux – Société CICLOP – Coût de la mission : 52 800 € TTC.

À l'unanimité, l'assemblée approuve les décisions ci-dessus listées.

I) REPRESENTATION DES ELUS

1-Délibération portant sur la désignation d'un correspondant défense

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétariat d'Etat aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant Défense parmi les membres du conseil municipal. Les coordonnées de cet élu sont transmises à la préfecture, à la délégation militaire départementale, ainsi qu'à la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICoD) qui anime le réseau au plan national.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense
- Le parcours citoyen
- La mémoire et le patrimoine

Vu l'article du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

Considérant que le correspondant remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,

Considérant que le correspondant défense est acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes,

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles militaires du département et de la région

Monsieur Didier GASTON se porte candidat pour être correspondant défense.

Après vote à main levée, à l'unanimité, Monsieur Didier GASTON, a été désigné correspondant défense.

2-Délibération portant sur la désignation d'un membre à la commission de contrôle de la liste électorale

Vu la loi n°2016-1048 du 01 août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les Maires statuent sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le Maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par la commission de contrôle instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis la dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prise à leur égard par le maire (art L.18, III et L.19, I). Elle se réunit préalablement à chaque scrutin, entre les 24^{ème} et 21^{ème} avant celui-ci ou les années sans scrutin, au moins une fois par an (art.L.19, III)

Pour les communes de moins de 1 000 habitants (art. L19, IV), la commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal choisi dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires à participer aux travaux de la commission. À défaut, le plus jeune conseiller municipal est désigné membre de la commission de contrôle ;

- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué désigné par le tribunal de grande instance.

Madame Émilie LE GADÉ, la plus jeune des membres du conseil municipal, est désignée membre de la commission de contrôle de la liste électorale.

3- A-D-A-S L'action sociale en direct – Délibération portant sur la désignation d'un représentant des élus.

L'A-D-A-S est une association, créée par les collectivités territoriales de Seine-Maritime en 2000, afin de mutualiser une politique d'action sociale en faveur des agents. Elle a pour vocation de répondre aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires. Elle a pour mission d'organiser pour le compte des communes et établissements publics, l'action sociale à destination des agents de la fonction publique territoriale.

Monsieur le maire précise que Madame Valérie LEFEBVRE est représentante du personnel

Monsieur Didier GASTON se porte candidat pour représenter les élus à l'A-D-A-S.

Après vote à main levée, à l'unanimité, Monsieur Didier GASTON, est désigné représentant des élus de l'A-D-A-S.

4- Syndicat à vocation scolaire- SIVOS -Délibération portant sur l'élection des délégués

Conformément à l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales,

Conformément au statut du SIVOS,

Deux délégués titulaires et un Délégué suppléant sont à élire.

L'élection se fait par scrutin secret à la majorité absolue.

Élection Premier Délégué :

Monsieur Didier GASTON se porte candidat à l'élection de premier délégué.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	: 11
Suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 06
A obtenu :	
M. Didier GASTON	: 11 voix

Monsieur Didier GASTON est élu premier délégué du SIVOS.

Élection second Délégué :

Monsieur Serge WORMSER se porte candidat à l'élection de second délégué.

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	: 11
Suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 06
A obtenu :	
M. Serge WORMSER	: 11 voix

Monsieur Serge WORMSER est élu second délégué du SIVOS.

Élection Délégué suppléant :

Monsieur Hubert LEFEBVRE se porte candidat à l'élection de délégué suppléant

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06
A obtenu :
M. Hubert LEFEBVRE : 11 voix
Monsieur Hubert LEFEBVRE est élu délégué suppléant du SIVOS.

5- Délibération portant sur la désignation des membres siégeant à la CLIN

M. le Maire rappelle que la création de la commission incombe au Président du département, elle est constituée d'élus, d'associations de protection de l'environnement, d'organisations syndicales de salariés et de personnes qualifiées et représentants du monde économique. Elle assure une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. En Seine-Maritime, une unique commission a été mise en place pour les CNPE de Paluel et de Penly.

Ainsi, un membre titulaire et un membre suppléant sont à désigner par l'assemblée.

M. Didier GASTON se porte candidat titulaire et M. Thierry PHILIPPE se porte candidat suppléant.

Après un vote à main levée, à l'unanimité,

M. Didier GASTON est désigné membre titulaire.

M. Thierry PHILIPPE est désigné membre suppléant.

6- Délibération portant sur la désignation de commissaires titulaires et suppléants - Commission des impôts

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée :

du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission ;

de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants dans les communes dans lesquelles la population est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

À l'unanimité, l'assemblée décide de proposer les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants ci-dessous listés au directeur régional des finances publiques :

Commissaires titulaires :

Monsieur Thierry PHILIPPE

Monsieur Claude DUPRÉ

Madame Hélène TAFFOREAU

Monsieur Pascal LEFÈVRE

Madame Mélissa FERRAY

Madame Catherine LEMONNIER

Madame Caroline DORDET

Madame Anita ROUSSEAU

Monsieur Emmanuel BELLEST

Monsieur Cyril DUPRÉ

Madame Aurélie FOULON

Monsieur Pierre Louis VIRET

Commissaires suppléants :

Monsieur Laurent LATEURTRE

Monsieur Vincent DELAUNE

Monsieur Rémi BASIRE

Monsieur Pierre OFFROY

Monsieur Stéphane MARCHAND

Monsieur Stéphane BOITTIN

Madame Sophie DAMBRY

Monsieur Abel VIGREUX

Madame Denise NOËL

Madame Catherine GASTON

Madame Mauricette LEFEBVRE

Monsieur Émilie LEPINE

7-Délibération portant sur la désignation des membres siégeant aux différentes commissions communales

En amont du conseil municipal, les commissions municipales interviennent et préparent le travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus, les commissions formulent des avis consultatifs et peuvent formuler des propositions en toute transparence pour permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, à voter les affaires de la commune sous forme de délibérations.

Des informations seront nécessaires pour permettre d'éclairer leurs travaux, ce sera la tâche de la secrétaire générale de mairie et de ses assistantes ainsi que du coordinateur technique qui seront éventuellement rattachés à certaines commissions. Le maire fait partie et préside toutes les commissions. Toutefois les adjoints ou conseillers ont la possibilité de la présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Les séances des commissions municipales ne sont pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités avec l'autorisation du maire afin d'émettre un avis éclairé. Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées lorsqu'un intérêt pour la collectivité le justifie.

Les commissions se réuniront régulièrement, certaines ne se réuniront que 2 à 3 fois par an.

L'organisation et le fonctionnement des services communaux ainsi que la gestion du personnel est de la responsabilité du maire.

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur les affaires d'intérêt local dans les domaines divers.

Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est président de droit.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

À l'unanimité, l'assemblée décide à ce jour, de créer les neuf commissions suivantes :

1° Commission des finances

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Membres : Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint - Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe - Stéphane BOITTIN, 3^{ème} adjoint - Denise NOËL, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal.

2° Commission travaux, patrimoine, urbanisme PLUI, voirie

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Pilote : Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint

Membres : Serge WORMSER, conseiller municipal – Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal.

3° Commission vie communale et associative, relations avec les jeunes

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Pilote : Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint

Pilote : Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe

Membres : Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Denise NOËL, conseillère municipale – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale.

4° Commission environnement et développement durable

Sont candidats et désignés membres :

Président: le Maire

Pilote : Thierry PHILIPPE, conseiller municipal

Membres: Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint – Stéphane BOITTIN, 3^{ème} adjoint.

5° Commission logements communaux, maisons de vacances, gîtes communaux

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Membres: Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint - Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe - Stéphane BOITTIN, 3^{ème} adjoint - Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Serge WORMSER, conseiller municipal – Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale.

6° Commission communication et informations locales

Cette commission comprend le site internet, le journal communal, les informations locales, les relations extérieures, le site internet, les outils numériques et informatiques.

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Pilote: Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe (journal communal, informations locales, relations extérieures)

Pilote: Stéphane BOITTIN, 3^{ème} adjoint (outils du numérique et de l'informatique)

Membres : Denise NOËL, conseillère municipale – Thierry PHILIPPE, conseiller municipal - Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Émilie LE GAD, conseillère municipale.

7° Commission vie Culturelle de la commune et relation structure du clos des fées

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Pilote : Stéphane BOITTIN, 3^{ème} Adjoint

Membres : Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint – Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe – Catherine CAPLAIN, conseillère municipale - Andréa FOLLERT, conseillère municipale.

8° Commission d'action sociale et de solidarité

Sont candidats et désignés membres :

Président : le Maire

Pilote: Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe

Membres: Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Serge WORMSER, conseiller municipal – Denise NOËL, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émilie LE GAD, conseillère municipale.

9° Commission sécurité et Plan Communal de Sauvegarde

Sont candidats et désignés membres :

Président: le Maire

Membres : Hubert LEFEBVRE, 1^{er} adjoint - Catherine GASTON, 2^{ème} adjointe - Stéphane BOITTIN, 3^{ème} adjoint - Catherine CAPLAIN, conseillère municipale – Serge WORMSER, conseiller municipal – Denise NOËL, conseillère municipale - Thierry PHILIPPE, conseiller municipal – Andréa FOLLERT, conseillère municipale - Michaël DUPRÉ, conseiller municipal - Émile LE GAD, conseillère municipale.

8-Représentant au syndicat mixte des bassins versants :

Le syndicat mixte intervient dans les limites des Bassins Versants de la Durdent, de Saint Valéry et de Veulettes.

Il a pour objet :

- la prévention des inondations par la gestion des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols,
- l'étude, l'aménagement et l'entretien des ouvrages,
- l'animation et le conseil technique.

M. Thierry PHILIPPE est désigné représentant titulaire au syndicat mixte des bassins versants,

M. Hubert LEFEBVRE est désigné représentant suppléant au syndicat mixte des bassins versants.

9-Représentants au syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime

Le syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime est maître d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public, du génie civil et du matériel d'éclairage public.

M. Didier GASTON est désigné représentant titulaire
M. Thierry Philippe est désigné représentant suppléant

II) FINANCES

1-Délibération portant sur le soutien à la compagnie « La Muée » pour l'organisation du festival de théâtre amateur OSER

Sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité, l'assemblée décide de verser la somme de 2 000 € net de taxe (deux mille euros) à la compagnie « La Muée » pour l'organisation du festival de théâtre amateur OSER, qui aura lieu les 16 et 17 mai 2026.

Ce soutien permettra de couvrir notamment les frais de SACEM et droits d'auteurs divers, l'achat de consommables et une partie des frais kilométriques générés par les 18 compagnies programmées et par la compagnie La Muée.

2-Délibération portant sur la tarification de l'occupation du domaine public

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la délibération n°20_03_2026-04 portant sur la délégation du conseil municipal au Maire et notamment l'alinéa 2°,

Considérant l'attractivité de la Commune,

Considérant les festivités organisées dans la Commune,

Considérant la programmation du clos des fées,

Considérant que l'occupation du domaine public reste subordonnée à une autorisation de la Municipalité,

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifs de la commune comme suit à compter de la présente délibération

LIBELLES	Tarif
Véhicules de vente ambulantes (Food truck, buvettes)	20 euros / journée
Exposants marché de Noël, marché artisanal	30 euros / journée 50 euros / les 2 jours
Mise à disposition du bar pour vente de boissons lors des programmations à la Salle Georges Braque	15 euros / soirée 20 euros /journée
Mise à disposition du bar pour vente de boissons lors des programmations à la Salle Espace Durdent	15 euros / soirée 20 euros /journée

3-Information aux élus sur les frais d'honoraires à régler dans le cadre d'une expertise

Dans le cadre de défaillances constatées au clos des fées, le juge des référés a ordonné une expertise qui a fait l'objet d'un rapport établi par un expert qui l'a été déposé au greffe du tribunal accompagné de ses vacations, frais et débours dont le montant s'élève à la somme de 10 056,73 euros.

III) INFORMATIONS DIVERSES

1- Délégation du Maire aux Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité,

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de la Commune de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice des adjoints.

1-1 Délégation du Maire à M. Hubert LEFEBVRE, premier adjoint

En application de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Hubert LEFEBVRE, 1^{er} Adjoint au Maire, est Délégué aux affaires concernant la voirie communale, la sécurité, l'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, l'adjoint délégué pourra signer les pièces comptables et les dossiers relevant de la gestion courante.

Il est précisé également que M. Hubert LEFEBVRE est accrédité à signer les pièces comptables en l'absence du Maire

1-2-Délégation du Maire à Mme Catherine GASTON, deuxième adjointe

En application de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Catherine GASTON, deuxième adjointe au Maire, est Déléguée aux affaires concernant la communication, les relations extérieures à la commune, la vie communale, les activités sociales.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint, l'adjointe déléguée pourra signer les pièces comptables et les dossiers relevant de la gestion courante.

1-3 Délégation du Maire à M. Stéphane BOITTIN, troisième adjoint

En application de l'article 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Stéphane BOITTIN, troisième adjoint au Maire, est Délégué :

- aux affaires culturelles de la Commune et au sein de la structure du clos des fées,

- à la gestion des outils numériques et informatiques.

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, du 1^{er} adjoint, de la deuxième adjointe, l'adjoint délégué pourra signer les pièces comptables et les dossiers relevant de la gestion courante.

2- Tour de table

M. Thierry PHILIPPE :

- Fait part d'un rappel de M. Michaël DUPRÉ au sujet du robinet du cimetière au hameau de Conteville qui n'est pas opérationnel.

Son remplacement est programmé .

- Demande si des préconisations sont prévues côté rivière pour sécuriser les jeux situés au Pont rouge.

Oui répond monsieur le Maire.

- Demande qui convoque la commission environnement :
M. le Maire, Président des commissions.

Mme Andréa FOLLERT :

Signale que le panneau indiquant la chapelle de Janville au hameau de Janville est tombé.
Le nécessaire sera fait

Mme Denise NOËL :

Demande la présence de poubelles pour le ramassage des crottes de chiens .
M. le Maire précise que les usagers y déposaient leurs ordures ménagères (de pique-nique), c'est pour cette raison qu'il il a été décidé de les retirer.

M. Serge WORMSER :

- Demande quand sera fixée la tarification de la location de la Salle Espace Durdent
La commission Finances devra se réunir pour revoir les tarifs des locations de la Commune.
- Signale l'excès de vitesse, route de l'éperon et la présence d'un panneau 30 km/h qui ne semble pas nécessaire.
- Sollicite auprès de M. le Maire la visite de la mairie avec les élus.
Elle aura lieu, la réception prononcée informe M. le Maire.
- Annonce que l'association « Paluel en Fêtes » est dissoute.

M. Stéphane BOITTIN :

-Souhaite qu'une réflexion soit menée avec les élus quant à l'usage du numérique pour communiquer entre élus. Il suggère le logiciel Mattermost.
-Évoque la programmation à venir du clos des fées.
M. le Maire précise qu'un comité de pilotage sera mis en place prochainement avec Pauline BANCE, Valérie LEFEBVRE et Emmanuel LEROUX.

M. Hubert LEFEBVRE :

-Informe les membres de la commission de travaux, de la réunion relative à la mission DIAG du projet de réhabilitation de l'auberge du Pont Rouge, présentée par la maîtrise d'œuvre, qui se déroulera le 17 avril à 14h00 à la mairie.
- Constate la vitesse élevée à laquelle roulent les conducteurs, routes de St Gilles et de Guerpy.

Mme Catherine GASTON :

- Informe que le véhicule CAPTUR est à disposition des élus dans le cadre de leur mission.
Un planning de réservation sera établi.
- Fait part d'un tournage d'un film qui se déroulera à l'auberge du Pont Rouge.

La séance est levée à 20H 15'

